



Retrait permis de conduire

Par **Raph75_old**, le **08/07/2007 à 22:45**

suite à une perte de 6 points jugée en 12/2003, j'aurais du récupérer ceux-ci en décembre dernier, mais lors de la vente de mon véhicule en 01/2006 le nouveau propriétaire a été flashé avec retrait d'1 point, et celui-ci a été débité de mon permis, alors que cette personne avait fait le nécessaire auprès de sa préfecture pour signaler qu'il était alors le nouveau propriétaire et il avait même payé lui-même l'amende. Cet incident m'empêche de récupérer mes 6 points, et hier, j'apprends par avis recommandé que je n'ai plus de permis alors qu'en réalité je devrais avoir encore 7 points à mon "compteur" que puis-je faire pour régler cette erreur au plus vite, car je ne peux même plus aller travailler!! merci d'avance

Par **Adam Kadamon**, le **09/07/2007 à 11:00**

Bonjour,
Demandez un relevé complet de votre permis de conduire à la préfecture. Cela ne peut s'effectuer par courrier. Vous devez vous rendre sur place.
Ce document reprend l'intégralité des infractions avec pertes de point. Vous pourrez ainsi vérifier les informations contenues ayant entraîné l'annulation de votre permis.
Le permis à point est constitué de 12 points. Vous reconnaissez en avoir perdu 6. Il vous en resterait donc 6. Considérant la perte d'un point supplémentaire nous devrions être à 5. Le relevé permettra de savoir si des infractions vous ont échappé.
Concernant le retrait d'un point relatif à une infraction que vous n'avez pas commise, il manque des éléments afin de pouvoir vous répondre avec précision. Avez vous reçu l'avis de contravention chez vous? (adresse de la carte grise)? Qui a rempli le formulaire? Quelle est la date d'obtention de votre permis de conduire?
En espérant pouvoir vous aider rapidement.
Cordialement.

Par **Raph75_old**, le **09/07/2007 à 13:43**

j'en ai perdu 6 en 12/2003. En 01/2006, l'acheteur de mon véhicule flash 15min après la vente. Je reçois l'amende que je transmets au nouveau propriétaire, il la paie et signale qu'il était le conducteur. Mais c'est ce point qui m'empêche de récupérer ces 6 points puisqu'il faut 3ans sans infraction. Cette année, j'ai perdu 1 puis 4 points. Je devrais donc malgré tout avoir 7pts sur mon permis, si l'administration avait tenu compte de l'erreur signalée en 01/2006. Seulement, cela n'a pas été fait, et je me retrouve aujourd'hui sans permis. J'ai déposé ce matin un dossier avec tous les renseignements nécessaires au ministère de l'intérieur. Je n'ai plus qu'à attendre!!

Par **Adam Kadamon**, le **09/07/2007 à 13:56**

Bonjour, J'espère que votre démarche aboutira. N'hésitez pas à nous tenir informé du résultat. Cordialement.